



Projet financé par
l'Union européenne



Projet EuroMed Justice III

COMPOSANTE II : RÉOLUTION DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS EN MATIÈRE FAMILIALE GROUPE DE TRAVAIL 2 3^e réunion

PRÉPARATION D'UN MANUEL

« Manuel de bonnes pratiques au regard de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : les droits de garde et de visite »

Madrid (ES), du 11 au 13 décembre 2012
Hôtel Catalonia Atocha

Conclusions finales

La 3^e réunion du Groupe de travail II sur la composante « Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale », du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue du 11 au 13 décembre 2012 à Madrid.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie, ainsi que des experts du pays d'accueil, l'Espagne, et un expert du Royaume-Uni ; a également participé à la réunion un membre d'IBM Audit, M. Rafael Eguiguren, envoyé par la CE pour effectuer une évaluation de cette réunion.

La réunion fut ouverte par M. Ángel Llorente, Directeur général de la Coopération judiciaire internationale et des Relations avec les Confessions, Ministère espagnol de la Justice, et par M. Andrés Salcedo Velasco, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, qui ont souhaité la bienvenue aux participants. Elle fut close par M. Andrés Salcedo Velasco.

Une synthèse du travail réalisé depuis la dernière réunion et les principales questions proposées pour la discussion durant cette troisième réunion furent introduites par M. Andrés Salcedo, Chef d'équipe (présentation générale et synthèse du travail réalisé durant la première et la deuxième réunion sur cette composante), par M. José Maria Fernández Villalobos, Responsable de formation (organisation et méthodologie des réunions des groupes de travail), et par l'expert principal à court terme, Mme Juliane Hirsch (portée et contenu général des débats durant cette réunion du groupe de travail).

Ensuite, deux exposés furent faits pendant la réunion.

Le premier exposé sur « Enlèvement d'enfants et autres conflits transfrontaliers en matière familiale : une approche pratique. L'expérience espagnole » fut présenté par M. Javier Forcada, Conseiller juridique, Direction générale de la Coopération judiciaire internationale et des Relations avec les Confessions, Ministère espagnol de la Justice; juge de famille. Au cours de son exposé, l'orateur a expliqué l'expérience espagnole par rapport aux principaux problèmes que l'on rencontre généralement dans les conflits transfrontaliers en matière familiale, et plus concrètement ceux relatifs aux affaires d'enlèvement d'enfants. A ce sujet, il a expliqué entre autres, la structure de l'autorité centrale espagnole, le fonctionnement de cette institution, l'importance des magistrats de liaison pour faciliter la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale ou encore les principaux problèmes juridiques que l'on rencontre dans le travail quotidien. En outre, l'orateur a fourni des informations statistiques sur le nombre d'affaires traitées dans ce domaine en Espagne.

Le deuxième exposé sur « Aider à résoudre les conflits transfrontaliers en matière familiale : perspectives complémentaires. » a été présenté par Rt. Hon, Lord Justice THORPE, Directeur de la Justice familiale internationale pour l'Angleterre et le Pays de Galles, Royaume-Uni. Au cours de son exposé, l'expert a traité, entre autres, de questions telles que : mouvements transfrontières légaux et illégaux, les solutions à ce problème tenant compte de l'application des Conventions de La Haye, l'activisme judiciaire dans ce domaine et autres perspectives complémentaires.

Les représentants des pays méditerranéens ont pris ensuite la parole pour présenter la situation dans ce domaine dans leurs pays respectifs. Ces présentations furent suivies d'une discussion générale.

Compte tenu des objectifs de cette réunion et des recommandations faites durant les sessions de travail et les débats, les participants sont d'avis que cette troisième réunion leur a permis de :

- a) Poursuivre le débat et l'approche globale du manuel qui recense et décrit les approches et les bonnes pratiques pour améliorer la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Dans ce contexte, il y a une discussion et un accord sur le travail réalisé par le principal expert à court terme, Mme Juliane Hirsch, à la suite de la première et de la deuxième réunion.
- b) Suivre la méthodologie approuvée lors de la première réunion et avoir l'occasion, dans ce contexte, d'écouter les différentes approches et expériences des pays bénéficiaires participant à cette réunion sur les questions débattues au cours de cette troisième réunion.
- c) Bénéficier d'une mise à jour du contenu du site du projet et du forum séparé (fichier documents, etc.) mis au point spécialement pour ce groupe de travail. A cet égard, les participants ont admis l'opportunité de l'utiliser le plus possible entre les différentes réunions pour soumettre des contributions éventuelles et garder le contact entre participants, experts et membres de l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet.
- d) Discuter et analyser la situation actuelle des pays bénéficiaires du projet par rapport à la ratification, la transposition et/ou la mise en oeuvre des Conventions de La Haye de 1996 et 1980, même si certains pays participent au processus de Malte ou ont signé la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ou d'autres conventions ou protocoles bilatéraux, et examiner les obstacles réels ou potentiels à cette ratification.
- e) Discuter des bonnes pratiques au regard des questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion. Ces questions étaient entre autres : critères régissant la compétence internationale, problèmes relatifs aux conflits de compétence et décisions conflictuelles, comment améliorer et accélérer la reconnaissance et l'exécution à l'étranger de décisions rendues dans des conflits transfrontaliers en matière familiale, la possibilité d'obtenir des mesures préventives, urgentes ou provisoires, ou enfin le déplacement ou non-retour transfrontière illicite d'enfants.
- f) En outre, il a été convenu d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion le thème suivant comme principal thème de discussion : « Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : droits de garde et de visite. La médiation et autres moyens alternatifs de résolution des conflits ».
- g) Promouvoir la compréhension mutuelle et la connaissance des différents systèmes judiciaires concernant les conflits transfrontaliers en matière familiale dans les différents pays qui ont pris part à la réunion.
- h) Renforcer davantage la coopération parmi les partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice.
- i) Mener un débat fructueux sur l'état des lieux de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale dans les pays méditerranéens, tout en présentant leur expérience et leur cadre juridique respectifs.
- j) Arriver à un plus grand accord sur le contenu du manuel que ce groupe de travail devra produire à l'issue de ses cinq réunions.
- k) Entamer la discussion sur le contenu des sessions de formation et visites d'étude qui seront réalisées au cours de la deuxième phase du projet.

Les participants ont également exprimé l'intention de :

- ❑ Continuer à renforcer le dialogue et à travailler ensemble entre les cinq réunions consacrées à cette composante afin de pouvoir produire le manuel qui est attendu d'eux à l'issue de leurs travaux. A cette fin, ils pourraient utiliser la plateforme virtuelle sur le site du projet EuroMed Justice III.
- ❑ Informer les autorités et institutions compétentes dans leurs pays respectifs des résultats de cette réunion de groupe de travail afin de les faire également profiter de l'expérience acquise au cours de cette réunion.

Enfin, compte tenu du principal objectif de ce groupe de travail, le manuel, et étant donné que ce groupe mènera ses travaux au cours de ses 5 réunions, la dernière étant prévue en avril 2013, les participants acceptent de poursuivre la discussion sur ce sujet au cours de la prochaine réunion, tout en ayant la possibilité de rester en contact avec l'expert, l'équipe du projet et entre eux à travers ladite plateforme virtuelle sur le site du projet. Par ailleurs, les participants ont été informés de ce que la prochaine réunion se tiendra à La Haye (NL) du 5 au 7 mars 2013.

Les participants approuvent les conclusions de cette réunion.

Les participants sont reconnaissants au Ministère espagnol de la Justice, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, pour l'organisation de cette réunion.

Madrid, le 13 décembre 2012